



2022-77

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux le 2 septembre à 18h45
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 26/08/2022

Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Danièle VALLERY,
Laëtitia PRADINES, Christine SIMON, Serge ABOULIN,
Denis CLAMENS, Raymonde HABOUZIT, Patrice LHOSTE,
Roland SEUX, Valérie GAGNE, Christiane PAUZON,
Gilles AUDRAS, Thierry SOLEILHAC, Christian GIRARD,
Sébastien GAGNE, Anne-Marie TORE,
Bernadette PELISSIER, Sabine JOUVHOMME

OBJET : CHARGES LOCATIVES APPARTEMENTS 2 RUE VALLON DU SUC

Monsieur le Maire rappelle la régularisation des charges et le montant de la provision à 30 € validés le 28 janvier 2022, pour les trois logements communaux situés 2 Rue Vallon du Suc. Afin de tenir compte de l'augmentation du prix du gaz, il propose de la provision pour charges de chauffage à 50 € par mois à compter du 1^{er} septembre (soit + 20 €), permettant ainsi d'atténuer la régularisation à venir début 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** le montant de la provision à 50 € mensuel pour les trois logements, à compter du 1^{er} septembre 2022 ;
- **MAINTIENT** le principe de relève annuelle afin de fixer les restes à payer ou les restes à devoir.

Le Maire,
Franck PAILLON



Fait et délibéré le 02/09/2022
Pour extrait certifié conforme